



Vice cachee caravane et insectes!!

Par **le paulmier**, le **14/08/2017** à **07:17**

Bonjour à tous

mon fils vient d'acheter une caravane ancienne, la "propriétaire" n'a pas changer la carte grise 1 er point!

des traces visibles d'humidités visuelles, plancher et toit, mais rien de grave en apparence de plus la dame dit qu'elle vient de la nettoyer au karcher, mais en commençant la rénovation nous nous sommes très vite aperçue qu'ils s'agissait d'une fourmilière géante!!! Oui oui vous avez bien lu!!!en décollant les dalles autocollantes au sol et "tapisseries" mural tout est manger/ronger/pourrie???? des galeries partout les montants en bois partent en miettes! elles ont même attaqués la résine du toit et des cotés en faites c'est une passoire!!!

comment annulé la vente? vice caché? c'est innabitable de plus nous avons rouler avec ce qui aurait pu être dramatique en cas de vents!!!merci d'avance à ceux qui auraient des suggestions

Par **miyako**, le **15/08/2017** à **11:07**

Bonjour,

Il faut annuler la vente et exiger que l'on vous rembourse intégralement

Surtout prenez bien des photos de tout .

Lettre recommandée AR avec mise en demeure de reprendre le véhicule et de rembourser l'intégralité ,cause vice cachée.

Au sujet de la carte grise,surtout ne faites aucune démarche.

j'espère que vous n'avez pas payé en espèces ,si non ce la va être compliqué pour récupérer les fonds en cas de mauvaise foi du vendeur.

Le tribunal compétent en cas de litige est le T.I. en référé.,gratuit et sans avocat.

Amicalement vôtre

suji KENZO